



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE

FR

## **Conclusions du Conseil concernant le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie**

*2925ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES  
Bruxelles, le 23 février 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Réaffirmant ses précédentes conclusions, en particulier celles du 15 septembre 2008, le Conseil accueille avec satisfaction les rapports intérimaires de la Commission sur les progrès réalisés par la Bulgarie et la Roumanie au titre du mécanisme de coopération et de vérification et partage totalement l'analyse faite par la Commission dans ces documents. Le Conseil relève que la coopération de la Bulgarie et de la Roumanie avec la Commission et les autres États membres s'est maintenue à un bon niveau.

Rappelant l'importance de la volonté politique de prendre les mesures nécessaires, le Conseil se félicite de la détermination réaffirmée par la Bulgarie et la Roumanie et salue les efforts accomplis par ces deux États membres pour réaliser les progrès nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du mécanisme.

Le Conseil encourage la Bulgarie et la Roumanie à accentuer leurs efforts au cours des prochains mois en prenant sans délai toutes les mesures nécessaires, notamment dans les domaines mis en évidence dans les conclusions des rapports intérimaires, afin de consolider les progrès accomplis et les invite à obtenir des résultats substantiels et durables. Au vu de ce qui précède, le Conseil attend avec intérêt les rapports que la Commission présentera à l'été 2009. Le Conseil continuera à suivre avec attention l'évolution de ce dossier."

---

**P R E S S E**

---